



COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS  
**NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NEW BRUNSWICK**  
ENERGY & UTILITIES BOARD

## **POSSIBILITÉ OFFERTE AU PUBLIC DE COMMENTER**

### **DEMANDE D'ÉNERGIE NB POUR UNE AUGMENTATION DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ**

**La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB)** a fait une demande auprès de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (Commission) pour :

- 1) Une ordonnance approuvant une **augmentation des tarifs de deux pour cent (2,0 %)** pour toutes les catégories de clients, en fonction des besoins en revenus d'Énergie NB de 1 815,6 millions de dollars ;
- 2) Une ordonnance approuvant les barèmes des tarifs pour l'exercice 2020-2021 qui reflètent une augmentation de deux pour cent (2,0 %) pour toutes les catégories de clients, en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2020;
- 3) Une ordonnance approuvant des modifications aux politiques de gestion du risque financier d'Énergie NB, décrites plus en détail à la section 8.0 des éléments de preuve d'Énergie NB.

La demande et les preuves à l'appui sont affichées sur le site Web de la Commission à l'adresse [www.cespnb.ca](http://www.cespnb.ca) sous l'instance n° 458.

**Toute personne désirant soumettre des commentaires par écrit à la Commission à l'égard de cette affaire peut le faire d'ici le vendredi 31 janvier 2020.** Veuillez noter que les lettres de commentaires seront versées aux archives publiques dans le cadre de l'instance et seront affichées sur le site web de la Commission. Les coordonnées personnelles doivent être transmises à la greffière en chef, mais elles ne seront pas versées aux archives publiques. Seulement le nom de la personne sera publié.

Veuillez aussi prendre note que la Commission tiendra une audience publique afin d'examiner la demande d'Énergie NB. Celle-ci débutera le matin du mercredi 5 février 2020 à 9 h 30. Les membres du public sont invités à y assister à titre d'observateur. L'audience publique sera tenue au Delta, à Saint John, N.-B.

On peut obtenir des renseignements au sujet de cette instance en contactant la Commission.

**Coordonnées de la Commission :**

Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick

C.P. 5001

15, Market Square, bureau 1400

Saint John (N.-B.) E2L 4Y9

Nº sans frais : 1-866-766-2782

Tél. : (506) 658-2504 / Téléc. : (506) 643-7300

Courriel : [general@cespnb.ca](mailto:general@cespnb.ca)

Site Web : [www.cespnb.ca](http://www.cespnb.ca)